

5137/16

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 29 janvier 2016

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 29 janvier 2016

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination d'un membre suppléant,
pour l'Espagne, du conseil de direction de l'Agence européenne pour la
sécurité et la santé au travail

E 10880



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 26 janvier 2016
(OR. en)**

5137/16

**SOC 7
EMPL 7**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre suppléant, pour l'Espagne, du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

portant nomination d'un membre suppléant, pour l'Espagne, du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil du 18 juillet 1994 instituant une Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail¹, et notamment son article 8,

vu la liste de candidats présentée au Conseil par les gouvernements des États membres, les organisations de travailleurs et les organisations d'employeurs,

vu les listes des membres titulaires et des membres suppléants du comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu de travail,

¹ JO L 216 du 20.8.1994, p. 1.

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 2 décembre 2013¹, du 12 juin 2014², du 18 novembre 2014³, du 15 décembre 2014⁴, du 20 avril 2015⁵ et du 10 novembre 2015⁶ et par la décision (UE) 2015/453⁷, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la période se terminant le 7 novembre 2016, à l'exception de certains membres titulaires et membres suppléants.

¹ Décision du Conseil du 2 décembre 2013 portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (JO C 360 du 10.12.2013, p. 8).

² Décision du Conseil du 12 juin 2014 portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants, pour la Lituanie et Malte, du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (JO C 182 du 14.6.2014, p. 14); décision du Conseil du 12 juin 2014 portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants, pour la France, du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (JO C 186 du 18.6.2014, p. 5).

³ Décision du Conseil du 18 novembre 2014 portant nomination d'un membre titulaire et d'un membre suppléant, pour la Lettonie, du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (JO C 420 du 22.11.2014, p. 6).

⁴ Décision du Conseil du 15 décembre 2014 portant nomination d'un membre titulaire, pour l'Allemagne, du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (JO C 453 du 17.12.2014, p. 2).

⁵ Décision du Conseil du 20 avril 2015 portant nomination d'un membre suppléant, pour la Slovaquie, du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (JO C 130 du 22.4.2015, p. 5); décision du Conseil du 20 avril 2015 portant nomination au conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail d'un membre titulaire pour la Slovénie et d'un membre suppléant pour la Suède (JO C 130 du 22.4.2015, p. 2).

⁶ Décision du Conseil du 10 novembre 2015 portant nomination d'un membre titulaire et d'un membre suppléant, pour la Lettonie, du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (JO C 380 du 14.11.2015, p. 2).

⁷ Décision (UE) 2015/453 du Conseil du 16 mars 2015 portant nomination d'un membre titulaire et d'un membre suppléant, pour le Danemark et l'Allemagne, du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (JO L 75 du 19.3.2015, p. 18).

- (2) L'organisation d'employeurs BUSINESS EUROPE a proposé une nomination pour un poste à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Est nommé membre suppléant du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la période se terminant le 7 novembre 2016:

I. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES EMPLOYEURS

Pays		Membre suppléant
Espagne		Mme Laura CASTRILLO NUÑEZ

Article 2

Le Conseil procédera ultérieurement à la nomination des membres titulaires et des membres suppléants non encore désignés.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président
